

U²⁰¹⁹NSS

Je suis Jeune Arbitre

Je suis Jeune Coach

En Tir Sportif

Mise à jour : 10 Octobre 2018



assureur militant

AFCAM

Ile-de-France



PARIS 2024



UNSS
AIR
PNDSS 2016 2020

ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ

PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « ...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiquesdans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

Ainsi, devenir Jeune Officiel, c'est :

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAURÉAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 :

- « Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique ».
- « Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 : création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international » valident automatiquement la note de 16/20.

L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départemental, académique, national, international). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune arbitre doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013).
- La validation d'un niveau national du jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétences exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
- Ces dispositions ne sont pas valables pour tous les rôles hormis jeune arbitre et jeune juge.

1. LE JEUNE OFFICIEL, JUGE/ARBITRE, JEUNE COACH S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans jeune officiel, juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 (lycée) au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... » et l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités ».

1.1 Le jeune officiel / juge / arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité
 - Être objectif et impartial
 - Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
 - Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
- Pour remplir sa mission, le jeune juge/arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
- Le jeune officiel UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes officiels juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité » (Comité International Olympique).

1.2 : Le jeune coach :

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN dû à l'occasion de la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

Ainsi l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune coach mis en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le jeune coach se définit comme un élève licencié à l'UNSS qui connaît l'activité et qui adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne

Le jeune coach appartient à l'équipe. Selon l'activité, il peut être joueur et coach. Les compositions d'équipe ne sont pas modifiées.

Le jeune coach est reconnaissable par un tee-shirt de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Il doit :

- Connaître le règlement de l'activité
- Agir de manière éthique et responsable
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission

2. LE JEUNE OFFICIEL, JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH DOIT CONNAITRE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ

A. CHAMPIONNATS UNSS

Il existe deux disciplines : **tir à la carabine** et **tir au pistolet** se déclinant sur 2 catégories :
Catégorie COLLÈGE et Catégorie LYCÉE

Dans deux championnats de France **en relais par équipe de 2**: **Excellence** et **Sport Partagé**

B. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes peuvent être Filles ou Garçons ou mixtes.
Elles sont obligatoirement composées de 2 tireurs de même catégorie dans la même discipline et comprennent un jeune coach.

C. DISTANCE DE TIR

Le tir est à 10m.

D. MATÉRIEL UTILISÉ

Les armes doivent être conformes au règlement ISSF.

E. RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ

La sécurité concerne les tireurs, les jeunes officiels et arbitres ainsi que les spectateurs.

Elle exige une surveillance attentive et constante du maniement des armes et la prise de précautions dans les déplacements avec une arme.

Une auto discipline est nécessaire de la part de tous, sinon il incombe aux responsables de pas de tir de faire preuve d'autorité et aux tireurs et responsables d'équipes de les assister dans cette action.

Vous trouverez ci-après, ce qu'il convient de faire et de ne pas faire.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

▪ **L'ARME À AIR COMPRIMÉ**

Arme approvisionnée : c'est une arme qui contient des munitions.

Arme chargée : c'est une arme qui contient des munitions dans la chambre.

Arme prête à tirer : c'est une arme dont toute action sur la queue de détente fait partir le coup.

Arme mise en sécurité : c'est une arme dont on a :

- Enlevé le chargeur (Pistolet à 5 coups), vidé la chambre de ses munitions,
- Ouvert le mécanisme (culasse ouverte),
- Contrôlé visuellement et physiquement l'absence de munitions,
- Mis en place le drapeau de sécurité dans le canon.

Ne jamais faire confiance aux seules sécurités mécaniques des armes.

Une arme doit TOUJOURS être considérée comme chargée et à ce titre ne doit JAMAIS être dirigée vers soi-même ou autrui.

▪ **LE TRANSPORT DE L'ARME**

Entre le domicile et le stand :

L'arme désapprovisionnée et équipée d'un dispositif rendant son utilisation immédiate impossible doit être transportée dans une mallette.

Les munitions sont transportées à part.

Les armes utilisées dans cette compétition ne sont soumises ni à déclaration ni à autorisation de détention. La Licence FFTir n'est donc pas obligatoire pour les transporter. Par contre leur transport doit se faire sous la responsabilité d'un adulte majeur.

▪ **L'ARRIVÉE AU PAS DE TIR**

La mallette est apportée au poste de tir et l'arme n'est sortie qu'à ce moment-là sur commandement du jeune officiel ou de l'arbitre (FFTir).

Une arme ne doit jamais être manipulée, ni fermée brutalement.

Avant d'utiliser une arme, s'assurer qu'elle est en bon état de fonctionnement.

▪ **PENDANT LE TIR**

Le canon de l'arme doit être, **EN TOUTES CIRCONSTANCES**, dirigé vers les cibles.

Avant qu'un jeune officiel ne se déplace en avant de la ligne de tir, les armes doivent être mises en sécurité (avec le drapeau de sécurité).

Pendant qu'un Jeune officiel est en avant de la ligne de tir, il est interdit :

- De toucher à son arme (et à son chargeur dans le cas du pistolet à 5 coups),
- D'approvisionner les chargeurs sans autorisation.

▪ **EN CAS D'ARRÊT DU TIR**

Lors d'une pause de courte durée au poste de tir, le tireur doit rester maître de son arme et respecter les règles de sécurité.

En cas de contrôle ou de réparation, l'arme doit être mise en sécurité et posée sur la table.

En cas de dysfonctionnement, le tireur doit garder l'arme en direction des cibles, la poser sur la table et lever l'autre main pour solliciter un jeune officiel avant toute autre action.

▪ **EN FIN DE TIR**

L'arme doit être mise en sécurité et contrôlée par un jeune officiel avant son rangement.

▪ **AU DOMICILE**

L'arme doit être mise en sécurité.

Les opérations de réparation et d'entretien doivent se faire dans un local adapté.

Contrôle des armes et des équipements

Les armes doivent être conformes au règlement I.S.S.F

PISTOLET

L'arme doit entrer dans une boîte **dont les dimensions en millimètres sont de 420x200x50** avec une tolérance de fabrication de 0,0 à + 0,1 mm.

- **Le poids** de l'arme avec accessoire doit être **de 1,5 kg maximum**.

- L'appui de la paume doit s'étendre à un angle qui ne **soit pas inférieur à 90°** par rapport à la poignée.

- **Le repose pouce** doit permettre tout mouvement du pouce vers le haut.

- **Le poids de détente** doit être vérifié en suspendant le peson près du milieu de la détente et en maintenant le canon vertical (peson posé sur une surface horizontale, puis soulevé, mesuré avec départ de la charge propulsive à **500 g minimum**). Seules 3 tentatives sont autorisées pour soulever le peson.

CARABINE

- **Le poids** de l'arme avec accessoire est **de 5,5 kg maximum**

- L'arme doit être aux **dimensions mentionnées** sur le Règlement Carabine 10 m



A	Longueur du tunnel de guidon	50 mm
B	Diamètre du tunnel du guidon	25 mm
C	Distance du centre de guidon ou de haut de lame au-dessus de l'axe du canon ou désaxée (pour les droitiers qui tirent avec l'œil gauche)	60 mm
D	Hauteur du fût à partir de l'axe du canon	120 mm
E	Point le plus bas de la poignée pistolet à partir de l'axe du canon	160 mm
F	Point le plus bas de la crosse ou de la plaque de couche dans sa position la plus basse à partir de l'axe du canon	140 mm
G	Profondeur de la courbure de la plaque de couche	20 mm
H	Longueur de la plaque de couche de bec à bec	153 mm
I	Largeur ou épaisseur maximum du fût	60 mm
J1	Déport maximum de l'appuie joue/axe vertical de l'axe du canon	40 mm
J2	Distance latérale maximum de n'importe quelle partie de la poignée pistolet/plan vertical axe du canon	60 mm
K	Décentrage gauche ou droit de la plaque de couche par rapport à l'axe de l'extrémité de la crosse	30 mm
L	Poids de détente mini (double détente interdite)	Libre
M	Poids total avec viseur et cale main	5,5 kg
N	Le guidon ne peut pas dépasser la bouche apparente de l'arme	
O	Longueur totale du système	850 mm

LES ÉQUIPEMENTS (vêtements, chaussures, gants), doivent être présentés au contrôle pour vérification de la conformité suivant les règlements I.S.S.F.

- L'usage de tout dispositif spécial, accessoire ou vêtement qui soutient ou immobilise à l'excès les jambes, le corps ou les bras est interdit afin d'éviter que les qualités d'adresse du tireur ne soient améliorées artificiellement par un vêtement spécial.
- En collège, les vêtements spécifiques au Tir sont interdits pour les tireurs en appui (mais autorisés pour les tireurs sans appui). L'usage d'un gant reste autorisé.
- Le gant ne doit pas excéder 12 mm d'épaisseur en mesurant les deux faces ensemble (en dehors des coutures et des articulations). Il ne peut dépasser le poignet de plus de 50 mm mesurés depuis le centre de l'articulation du poignet
- La hauteur de la chaussure, depuis le niveau du sol jusqu'à son point le plus haut, ne doit pas excéder les 2/3 de sa longueur.
- Les supports à assistance modulable seront contrôlés sur le pas de tir.
- Tenue de tir réglementaire ou survêtement obligatoire



PERIODE DE PREPARATION ET AIDE EXTERIEURE :

Pour leur installation au poste de tir, les tireurs peuvent disposer au maximum de 10mn (support à assistance modulable, arme) avant le début de la période de préparation et d'essais de 20'.

Seul le jeune coach intervient pour l'installation de l'assistance modulable. Aucune autre personne n'est autorisée sur le pas de tir.

Les jeunes officiels contrôlent la conformité du support à assistance modulable.

Une fois la compétition commencée, le règlement est strictement appliqué (Voir règles ISSF RTG 6.11.1).



ESSAIS

Carabine et Pistolet

Pour toutes les catégories, les essais sont illimités et s'effectuent avant le premier coup de match, pendant la période de préparation et d'essais commune pour les deux relayeurs.

POSITION PISTOLET

Conforme à celle du tireur « bras libre ».

DESCRIPTION DU SUPPORT À ASSISTANCE MODULABLE

- Le support à assistance modulable peut être muni au maximum de 3 poulies.
- Le crochet du support à assistance modulable, recouvert éventuellement d'un manchon de protection, doit être de section cylindrique d'un diamètre maximum de 10mm, manchon compris.
- Le manchon de protection (non abrasif ou adhésif) est constitué d'une seule pièce cylindrique.
- Un système de fixation sur la tablette n'est pas autorisé.
- Le règlement fédéral sera appliqué.
- L'utilisation d'un câble tressé (type frein de vélo), non gainé, est obligatoire.
- Les serre-câbles ne doivent pas être en butée sur le support au moment du tir.
- En cas de nécessité, le tireur peut utiliser une « estrade » personnelle.
- Ni le crochet de l'arme, ni l'arme ne doivent entrer en contact avec les montants latéraux du support à assistance modulable.

POSITION CARABINE

- Position debout (semblable à celle du tireur Carabine Debout).
- Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés.
- Il est autorisé de fixer sous l'arme un dispositif destiné à la solidariser avec le crochet du support. L'arme doit pouvoir pivoter librement autour du support dans le sens longitudinal.

REGLE GENERALE

- Le tireur est debout, les pieds ne doivent pas dépasser la ligne des 10 mètres.
- Aucune partie du corps ne doit être en contact avec la table.
- Un système de fixation sur la tablette n'est pas autorisé.
- Le règlement fédéral sera appliqué.
- Aucun dispositif additionnel permettant de poser l'arme, à quelque endroit que ce soit, n'est autorisé (exemple : planchette).

En cas de nécessité, le tireur peut utiliser une « estrade » personnelle.

Tout élément additionnel et tout dispositif tendant à apporter un avantage sont prohibés.

Méthode de contrôle

CARABINE

Il est conseillé (et non obligatoire) de fixer le fût de la carabine sur le crochet lors du contrôle.

Le contrôle s'opère :

- Arme épaulée
- Main droite ouverte (droitier)
- Fût posé sur le crochet au même endroit qu'en position de tir
- Arme non supportée par le tireur (bras gauche pour un droitier)
- En ajoutant un poids supplémentaire de 100 grammes fixé par l'arbitre de pas de tir sur le contrepoids du support.
- Pour que le support soit réglementaire, l'arme doit être entraînée vers le bas.

PISTOLET

Le contrôle s'opère :

- Arme accrochée par le pontet au crochet du support.
- En ajoutant un poids supplémentaire de 100 grammes fixé par l'arbitre de pas de tir sur le contrepoids du support.
- Pour que le support soit réglementaire, l'arme doit être entraînée vers le bas.

Les Cibles

Voir extraits des règles techniques générales 6.3 en annexe.



3. LE JEUNE ARBITRE S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS RÔLES LORS D'UNE MANIFESTATION

- Comportement du jeune officiel lors d'une compétition
 - Le jeune officiel doit, par son comportement, permettre aux tireurs de donner le maximum de leurs possibilités, dans un climat de confiance réciproque, sachant que de part et d'autre il existe un règlement qui doit être respecté et appliqué normalement sans aucune interprétation.
 - Par sa compétence, sa ponctualité, son calme, la précision et la clarté dans ses commandements, il doit faire en sorte que la compétition se déroule dans les meilleures conditions possibles, partant du principe que les compétiteurs, pour la plupart anxieux dans ces moments-là, ne se sentent pas en plus épiés par un jeune officiel ne cherchant avant tout autre chose qu'à sanctionner.

- Attitudes à éviter
 - Stationner trop près d'un tireur,
 - Regarder un tireur avec insistance,
 - Converser avec un tireur, un autre jeune officiel, un responsable ou un spectateur
 - Quitter son poste sans en aviser son responsable. Se restaurer sur le pas de tir (sauf si le planning l'impose), stationner longuement à l'espace détente en tenue de jeune officiel.

- Attitudes à proscrire
 - Fumer,
 - Boire de l'alcool,
 - Être agressif envers un tireur, un autre jeune officiel, un responsable ou un spectateur,
 - Être familier avec un tireur,
 - Adopter une attitude trop intransigente ou trop laxiste,
 - Avoir toute attitude allant à l'encontre de la bonne marche de la compétition,
 - Émettre, ostensiblement, des remarques ou des critiques envers le corps arbitral ou l'organisation de la compétition,
 - S'affranchir ou transgresser sciemment les règles de l'arbitrage,
 - Prendre des initiatives personnelles.

- Attitudes à adopter
 - Assister à la réunion d'arbitrage avant le début de la compétition pour y recevoir les consignes, l'assignation de son poste et le plan de tir pour respecter les horaires,
 - Se renseigner sur la disposition du site de la compétition, les pas de tir, le contrôle des équipements, le comptage des points, le poste de secours, le C.O.L. (comité d'organisation local), le secrétariat, la maintenance (en cas de panne), etc.
 - Dès que l'on a connaissance de son poste de responsabilité, s'assurer du bon fonctionnement du matériel,
 - En toutes circonstances, respecter les compétiteurs,
 - Avoir constamment une attitude et une tenue vestimentaire correctes,
 - Être sûr de soi. En cas de doute, de lacune ou de difficulté à évaluer une situation ne pas hésiter à se faire conseiller par un autre jeune officiel, avant de prendre une décision,
 - Limiter ses conversations aux seuls propos relatifs à la compétition ou aux commandements officiels,
 - Se comporter pendant la compétition comme si chaque tireur était un inconnu,
 - Établir de bonnes relations entre les tireurs et les jeunes officiels.

Lors d'une compétition, le premier contact du tireur avec les jeunes officiels s'effectue généralement lors du contrôle des armes et équipements.

Les jeunes officiels désignés à ce poste doivent toujours avoir à l'esprit l'image qu'ils doivent donner de l'arbitrage au tireur et donc se demander si tel comportement dans telle situation ne ternirait pas

cette image. Ces jeunes officiels sont « la vitrine de la compétition », ce sont eux qui, en partie, donnent le ton du championnat. Il importe donc que les remarques ou demandes de modifications éventuelles soient formulées de façon courtoise.

Lors des relations entre jeunes officiels ou avec les responsables de l'organisation ou bien les cadres techniques, des tensions peuvent naître. Celles-ci sont générées par le stress développé lors d'une compétition. Il convient d'en prendre conscience afin de les minimiser, pour régler au mieux les problèmes existants. Il convient également de ne jamais manifester un désaccord vindicatif en présence de tireurs.

➤ Intervention du JEUNE OFFICIEL en cours de match

Le principe même de la compétition veut que tous les tireurs bénéficient de conditions identiques afin de pouvoir se mesurer équitablement, la différence n'étant faite que sur les aptitudes individuelles.

Lorsqu'un jeune officiel observe un fait qui lui semble ne pas être conforme au règlement, il doit se poser les questions suivantes, avant d'intervenir auprès du tireur :

Si la remarque n'est pas fondée, le fait d'intervenir risquerait-il de gêner le tireur qui le cas échéant, pourra déposer une réclamation ?

Si la remarque est fondée, le fait de ne pas intervenir auprès du tireur risque-t-il de lui laisser un avantage, ce qui constitue un désavantage pour tous les autres tireurs ?

Si l'intervention peut être différée, il faut alors prendre l'avis d'un autre jeune officiel. La décision est ainsi renforcée, en particulier en cas de contestation du tireur. (Exemples de situations où deux jeunes officiels peuvent prendre la décision d'intervenir : un tireur est trop près de la table qui peut servir d'appui, l'observation d'un équipement ou d'une arme dont la conformité peut être mise en doute et non décelée pendant la préparation ou les essais).

Cependant, si la sécurité n'est pas respectée et si la faute est manifeste, le jeune officiel se doit d'intervenir immédiatement.

Les rappels (durée, nombre de coups, modalités, etc.) doivent être effectués avant la période de préparation pour permettre aux tireurs de bénéficier pleinement de ce temps de préparation. Les remarques (par exemple pour faire rectifier une position), doivent être faites pendant cette période ou pendant les essais et sans gêne pour les tireurs.

Pendant le match, il convient de n'intervenir qu'en cas de nécessité absolue :

- Arrêter le tir si la sécurité n'est pas respectée,
- Demander le silence de la part des tireurs et des spectateurs, d'une façon ferme et polie (utiliser une petite pancarte, par exemple, inscrire « silence » au dos d'une cible),
- Faire respecter le règlement par le jeu des avertissements, des pénalisations et des propositions de disqualification si une faute de la part du tireur est flagrante.

➤ **Important** : Avant d'intervenir auprès d'un tireur, sur initiative du jeune officiel, le chef de pas de tir devra être informé si possible. Cela évitera les interventions successives identiques et permettra un suivi de la situation.

La notification à un concurrent d'un avertissement, d'une pénalisation ou d'une demande de disqualification, ne devra causer aucune gêne au tireur et aux tireurs voisins. Il ne faut donc pas intervenir auprès d'un tireur lors de l'exécution d'un tir. Un rapport d'incident de stand mis à la disposition des jeunes officiels de pas de tir sera établi, ainsi qu'une mention sur la fiche planning et sur la cible correspondante selon le cas.

De façon générale, hormis pour raison de sécurité, toutes les interventions du jeune officiel auprès d'un tireur à son poste de tir doivent être exceptionnelles et se faire dans le respect du tireur et des tireurs immédiatement proches. En aucun cas ces derniers ne doivent être gênés. Le jeune officiel doit

toujours avoir à l'esprit que le seul fait de se rapprocher d'un tireur peut perturber ou gêner le tireur lui-même et ses voisins.

Toute réparation, réglage ou autre manipulation sur une arme ou un équipement nécessitant la présence d'une personne autre que le tireur, y compris celle d'un jeune officiel, hormis la détermination d'un incident, sera fait à l'extérieur du pas de tir, après demande et accord du chef de pas de tir, dans le strict respect des règles de sécurité.

De même, si un tireur semble éprouver des difficultés pour réparer ou régler son arme ou équipement, le jeune officiel n'a pas à intervenir. Toutefois, si l'agissement du tireur cause une gêne durable pour ses voisins, le jeune officiel l'invitera et l'autorisera à quitter le pas de tir pour procéder à la réparation ou réglage.

➤ Rôle pédagogique du Jeune officiel :

Responsable de l'application des règlements, le jeune officiel se doit d'être à l'écoute des compétiteurs et de faire en sorte que les épreuves se déroulent sans heurt. Comme le tireur, il est l'un des acteurs du championnat.

Ses décisions doivent être bien reçues et comprises par les compétiteurs. Il doit chaque fois que cela est possible expliquer le point du règlement qui a motivé son intervention.

Se contenter de faire une observation, infliger un avertissement, voire une pénalisation, avec comme seul propos : « c'est le règlement », ne suffit pas. S'il est vrai que sans jeunes officiels les compétitions sportives sont impossibles, le jeune officiel ne doit pas se contenter d'être « présent » à des championnats. Il a un rôle, très important, à jouer au sein de son AS, ou de son club de tir, au même titre que l'initiateur et l'animateur du club.

N'est-ce pas lui qui connaît le mieux les règlements sur le déroulement des compétitions, sur les armes et les équipements ? Il peut donc conseiller les compétiteurs pour leur éviter des remarques lors des championnats, et surtout attirer l'attention des responsables et tireurs de son AS, ou de son club, afin de faire respecter la sécurité.

➤ **Avant,**

- Il vérifie le matériel : les armes, les vêtements et les accessoires. Il donne son approbation à tout le matériel utilisé par les tireurs. Il appelle les tireurs aux postes de tir.
- Il vérifie les dossards.
- Il fait remplir les fiches planning.
- Il distribue la cartonnerie si tir sur cible carton ou vérifie l'allumage des cibles électroniques.
- Il fait respecter les horaires : heure de début de match et de fin de match:
- Entrée sur le pas de tir
- Temps d'installation puis de préparation et d'essais commun aux deux relayeurs.

➤ **Pendant,**

- Il exerce une attention permanente sur le respect des règles de sécurité.
- Il donne les ordres de tir, en début et fin de compétition ou pendant la compétition.
- Il contrôle les positions de tir, en application du règlement : ligne des 10 m, utilisation des supports, armement et chargement
- Il vérifie les temps de match

➤ **Après**

- Il veille au transport de la cartonnerie et ce, jusqu'à la salle de contrôle et ou fait signer la feuille de match aux tireurs.
- Il vérifie la mise en sécurité des armes des tireurs avant leur rangement.
- Il contrôle la sortie des tireurs de la zone de tir, armes rangées dans les mallettes de transport.
- Il utilise le matériel de comptage et vérifie les totaux de points.
- Le cas échéant, Il établit un classement qu'il soumet à l'arbitre (FFTIR) adulte de la compétition.

4. LE JEUNE JUGE/ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

- **Validation lors de la formation départementale s'il en existe une.**
- **Sinon lors de championnat académique.**

Niveau Académique

- **Pré requis : Le jeune juge/arbitre doit :**
 - Être investi au niveau de son département.
 - Justifier de l'acquisition de son niveau départemental

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau Académique :

<u>ROLES</u>	<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
Jeune officiel JUGE / ARBITRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Maitrise des règles plus complexes permettant la régulation du jeu</i>	Journée de formation Départementale et/ou Académique Journée de rencontre UNSS académique <u>Évaluation</u> : Professeur E.P.S. + responsable JO Test théorique QCM « Je suis Jeune Officiel en Tir sportif » Note minimum 20/30
	Il contrôle les armes	- Il connaît les dimensions des armes - Il sait utiliser le matériel de pesée et de contrôle - Reste actif et concentré durant le déroulement du contrôle.	
	Il vérifie les vêtements et les accessoires	- Il connaît les caractéristiques de référence	
	Il vérifie le pas de tir	- distance, hauteur des cibles	
	Il prépare la compétition	- distribution des dossards, de la cartonnerie	
	Il gère le temps de préparation et d'essai	- il connaît les temps et les délais impartis	
	Il contrôle les dispositifs d'assistance	- vérifie, dans le respect stricte des procédures, les accessoires et éléments additionnels (bloc ressort et assistance modulable)	
	2. DE JUGEMENT	<i>Jugement généralement pertinent, qui mériterait plus d'argumentation, de justification</i>	

	Il donne le signal de début de compétition	- il est précis, visible et agit après accord du Juge-arbitre
	Il contrôle la position des tireurs pendant la compétition	- respect de la position des pieds par rapport à la ligne et non contact avec la table
	Il contrôle le temps des sessions de tir	- Il surveille le temps pour le bon déroulement de la compétition
	Il veille à la sécurité	-Il exerce une attention particulière aux consignes de sécurité et se place pour ne pas gêner, pour assurer sa sécurité et pour bien voir
	Il récupère les cartons et les transfère en salle de comptage	- il est le garant du bon déroulement du transfert
	Il établit les scores et propose le classement au juge-arbitre	- il utilise les outils de comptage avec pertinence et vérifie les totaux
	3. D'ATTITUDE	<i>Rôle assumé sur l'ensemble d'une rencontre, erreurs corrigées rapidement Déplacements orientés pour garder le jeu en vision Regard élargi sur le secteur de jeu</i>

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau régional : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service régional

Niveau National

- **Pré requis : le jeune officiel, juge/arbitre doit :**
- Être investi au niveau de son académie.

- Justifier de l'acquisition de son niveau académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

Exemple d'indicateurs d'acquisition du niveau National :

<u>ROLES</u>	<u>COMPETENCES</u>	<u>ACQUISITIONS ATTENDUES</u>	<u>PROTOCOLE DE CERTIFICATION</u>
JEUNE OFFICIEL JUGE / ARBITRE	1. REGLEMENTAIRES	<i>Jeune officiel engagé, réactif, intervenant avec opportunité</i>	Championnat de France Évaluation: jeune officiel Juge -arbitre Test théorique QCM Note minimum 26/30
	Avant la compétition, maîtrise l'ensemble des contrôles.	<i>Jeune officiel maîtrisant complètement le règlement :</i>	
	Pendant la compétition, gère plusieurs postes de tir	<i>Identifie toutes les situations de compétition et les mesures de sécurité</i> <i>Est apte à prendre tous les postes</i>	
	Après la compétition, vérifie le rangement des armes et proclame les résultats.	<i>Maîtrise tous les instruments de contrôle et de comptage</i>	
	2. DE JUGEMENT	<i>Jugement réaliste, avec une argumentation simple</i>	
		<i>Prend des décisions rapides et se fait respecter.</i>	
		<i>Jugement explicatif précis, justifié et adapté</i>	
	3. D'ATTITUDE	<i>Comportement et jugement réguliers sur un championnat.</i> <i>Positionnement adapté</i> <i>Prise d'information efficace</i>	
		<i>Jeune officiel ressource, complet, garant de l'organisation et de la sécurité</i> <i>Capable de moduler ses déplacements pour intervenir spécifiquement et opportunément s'il en ressent le besoin.</i> <i>Regard globalisé : 'sent le jeu'</i>	

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service organisateur du championnat de France

ÉVALUATION ET HARMONISATION DES CERTIFICATIONS

Un Jeune Juge/Arbitre acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises Niveau 1/2 : Niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises Niveau 3/4 : Niveau académique 14/20	Exigences minimales requises Niveau 5 : Niveau national (Lycées : option facultative EPS) 16/20
---	--	--

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique :** vidéos à privilégier, QCM, oral
- **Pratique :** mise en situation lors d'un Championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible)

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<u>Partie théorique</u>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	<i>A consolider</i>	<i>Satisfaisant à Bien</i>	<i>Très bien à Excellent</i>

Il est possible de modifier le nombre de rôles.

Selon la spécificité de l'activité, si le Jeune Juge/Arbitre peut être confronté à 2 rôles différents, son évaluation pratique sera alors la moyenne (sur 16 points) de ses 2 prestations :

(Moyenne des 2 prestations pratiques sur 16 points) + note théorique sur 4 points = note globale sur 20 points

Si par l'essence même de l'activité un seul rôle peut être tenu, c'est la note de ce rôle unique qui sera prise en compte :

Note pratique sur 16 points + note théorique sur 4 points = note globale sur 20 points

5. LE JEUNE COACH S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS RÔLES LORS D'UNE MANIFESTATION

Le jeune coach doit connaître les règles de l'activité pour :

- Assister l'animateur d'AS sous sa responsabilité et en présence de celui-ci
- Être capable d'assurer l'encadrement et l'animation d'un groupe de licenciés dans une activité proposée à l'AS ou /et par l'UNSS
- Perfectionner ses connaissances spécifiques dans l'activité : techniques, tactiques, règlementaires, etc.
- Faire preuve d'autorité, de respect et de mise en confiance
- Participer aux choix et prises de décisions du calendrier sportif
- Participer à l'encadrement des entraînements et au suivi des équipes lors des déplacements
- Être capable d'assister l'enseignant en compétition (coacher) ou à l'occasion de sorties.
- Contribuer à la gestion du matériel sportif (suivi, renouvellement, commandes)
- Être soucieux d'accompagner les nouveaux licenciés pour fidéliser leur engagement à l'AS
- Être manager
- Être autonome
- Faire des choix, adapter ses propositions

➤ **Avant, il (liste non exhaustive)**

- se présente jeune coach à l'accueil, présente les licences, et retire les dossards.
- s'informe sur les horaires et repère le site de compétition (poste de tir, toilettes, panneau d'affichage....etc.)
- aide à la préparation d'avant match : fait la check list avec son binôme
- il aide à la vérification et à l'installation du matériel sur le pas de tir
- procure quelques conseils d'avant match au tireur et l'encourage pour le mettre en confiance

➤ **Pendant, il :**

- Il peut intervenir auprès de son binôme après en avoir fait la demande au JA ou bien à l'arbitre. Dans ce cas le tireur quitte sa ligne de tir et peut être coaché.
- Lorsqu'il est tireur, il peut demander au JA, à quitter son poste pour communiquer au besoin avec son coéquipier sur le pas de tir.
- Veille à la bonne application des consignes de sécurité...

➤ **Après, il**

- Aide, à la fin de la compétition, au rangement du matériel
- Il s'informe des résultats et prend connaissance du classement
- Il fait un débriefing

HORS RENCONTRE/COMPETITION			PENDANT RENCONTRE/COMPETITION	
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité de l'accompagnateur: duo	L'élève gère le match en respectant les choix du professeur et intervient auprès de son binôme en cas de besoin

6. L'ÉVALUATION DU JEUNE COACH

Cadre général des tâches essentielles:

Connaître l'activité - Se former - Entraîner - Manager - Diriger - Evaluer - Choisir - Organiser - Conseiller - Intervenir posément, de façon bienveillante et positive.

- Les spécificités de chaque jeune coach se retrouvent dans la fiche de manière synthétique :
- Le jeune coach compose l'équipe, il ne vient pas en supplément.
- Le jeune coach en sport partagé est un levier important pour continuer à développer ces équipes au sein des championnats de France. En fonction des activités, le jeune coach en sport partagé peut se rajouter à l'équipe, si la composition de cette dernière est inférieure à la composition des équipes du championnat dit « classique ».

Proposition du cadre général utilisé par les membres de CMN pour évaluer l'engagement du jeune coach. Cette proposition n'est pas contractuelle.

Validation de l'engagement

- le Jeune Coach peut être en binôme avec l'enseignant d'EPS, les animateurs d'AS ou l'encadrant de l'équipe jusqu'aux phases régionales
- Sur un championnat de France : il assume seul le rôle et passe un test sous forme de QCM
- Validations:
 - o Acquis ou non acquis sur le niveau du championnat pour lequel il officie
 - o Championnat de France : il lui sera délivré un diplôme, mais la **certification reste académique.**

7. LE JEUNE ARBITRE ET LE JEUNE COACH DOIVENT VÉRIFIER LEURS CONNAISSANCES

À chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM,...) peut donner lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune arbitre sera faite au championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant qu'Arbitre sur un championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Un collégien déjà certifié au niveau national doit officier à l'occasion d'un championnat de France durant son cursus lycée (en classes de seconde ou de première) s'il veut pouvoir valider les seize points dans le cadre de l'enseignement facultatif ponctuel du baccalauréat EPS.

Questionnaire TYPE « jeunes officiels » Tir sportif ; un QCM type « jeune coach » est accessible et sera proposé sur OPUSS

Cocher la ou les bonne(s) réponse(s)

- 1- Un tireur peut-il pénétrer sur le pas de tir avant d'y être invité par un arbitre ?
Oui Non
- 2- Un tireur peut-il mettre en place son matériel sur le pas de tir avant d'y être invité par l'arbitre ?
Oui Non
- 3- Pendant la préparation, un tireur peut-il diriger son arme dans une autre direction que la cible ?
Oui Non
- 4- Peut-on prendre des photos sur le pas de tir ?
Oui Non
- 5- Avec un flash ?
Oui Non
- 6- Peut-on écouter de la musique avec des écouteurs pendant le match ?
Oui Non
- 7- Le poignet tenant le pistolet peut-il être recouvert par la manche ?
Oui Non
- 8- Après le passage au contrôle, le pistoler peut-il modifier son réglage de crosse ?
Oui Non
- 9- En carabine, un niveau liquide (niveau à bulle) est-il autorisé ?
Oui Non
- 10- Peut-on refermer sa culasse avant que l'arme soit orientée vers les cibles ?
Oui Non
- 11- Un cache-œil peut-il être fixé sur la carabine ou la hausse ?
Oui Non

- 12- Ce cache-œil peut avoir une hauteur de :
 25mm
 30mm
 35mm
- 13- Une arme peut-elle être chargée avant le commandement « Commencez le tir » ?
 Oui Non
- 14- Un tireur lâchant un plomb après le commandement « stop » peut-il être disqualifié ?
 Si la sécurité est engagée. Oui Non
 Si la sécurité n'est pas engagée Oui Non
- 15- Peut-on remplacer un tireur qui abandonne pendant le match ?
 Oui Non
- 16- Les compétitions Excellence se tirent en :
 30 plombs
 40 plombs
- 17- En excellence, le commandement « Début de la préparation et essais » est donné :
 5mn avant le début de la compétition ?
 10mn avant le début de la compétition ?
 15mn avant le début de la compétition ?
- 18- La libération de la charge propulsive avant la préparation entraîne :
 La disqualification
 Un avertissement
 2 points de pénalité
- 19- Un deuxième départ de charge propulsive entraîne :
 La disqualification
 Un avertissement
 2 points de pénalité
 10 points de pénalité
- 20- Peut-on décider de refaire des essais après les premiers plombs de match ?
 Oui Non
- 21- Un arbitre peut-il autoriser un tireur à faire des essais après le début du match ?
 Oui Non
- 22- Un minime peut-il tirer avec un support à assistance modulable ?
 Oui Non
- 25- En Collège avec appui, les vêtements de tir sont interdits.
 Oui Non
- 26- Les essais sont séparés du temps de match ?
 Oui Non

Pour parfaire tes connaissances et trouver les réponses, consulte la partie spécifique UNSS et les Règles ISSF.

8. LE JEUNE ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION ET SA PASSERELLES EN LIEN AVEC LA FFTIR

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune Juge/Arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

9. LE JEUNE ARBITRE ET LE JEUNE COACH PEUVENT PARFAIRE LEUR FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Direction Nationale UNSS : www.unss.org

Services régionaux UNSS

Services départementaux UNSS

Stages mis en place : au sein des académies par les enseignants référents

Adresse de la fédération concernée www.fftir.org